

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Arts et Lettres (500.A1)
conduisant
au diplôme d'études collégiales (DEC)
au Cégep de Sorel-Tracy

Juin 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Arts et Lettres* (500.A1) donné au Cégep de Sorel-Tracy s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, de préférence élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Sorel-Tracy, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 10 décembre 2004. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 25 et 26 mai 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs² et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Sorel-Tracy et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre le commissaire, M. Gilles Levesque, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Louise Balaux, coordonnatrice du développement pédagogique au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, de M^{me} Elaine Simard, conseillère pédagogique au Collège de Rosemont et de M. René Moisan, professeur de français au campus St-Lawrence du Champlain Regional College. Le comité était assisté de M. Bruno Fiset, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Fondé en 1968, le Cégep de Sorel-Tracy a d'abord existé en tant qu'antenne du Cégep de Saint-Hyacinthe jusqu'en 1971, puis comme campus du Cégep régional Bourchemin avant de devenir autonome en 1980. En plus du programme *Arts et Lettres*, le Cégep offre deux autres programmes au secteur préuniversitaire, *Sciences humaines* et *Sciences de la nature*. Au secteur technique, il donne *Soins infirmiers*, *Technologie de l'électronique industrielle*, *Environnement, hygiène et sécurité au travail*, *Techniques de comptabilité et de gestion*, *Conseil en assurances et en services financiers*, *Micro-édition et hypermédia*, *Techniques de génie mécanique* et, enfin, *Techniques de l'informatique* (2 voies de spécialisation). Il offre aussi une session d'accueil et d'intégration. Au moment de la visite, le Collège recevait 868 étudiants à temps complet.

Le programme *Arts et Lettres* (500.A1) offert au Cégep de Sorel-Tracy a été implanté à l'automne 1998. Il se distingue du programme de *Lettres* que le Collège dispensait auparavant par un plus large éventail de disciplines du domaine des arts visuels, des lettres, de la musique et du cinéma. Il est défini en objectifs et standards et comprend 28 unités de formation spécifique et 26 $\frac{2}{3}$ unités de formation générale pour un total de 54 $\frac{2}{3}$ unités. Le programme permet à l'étudiant d'aborder un large éventail de disciplines reliées aux arts visuels, à la littérature, au cinéma et au théâtre. Outre le DES+, aucune condition particulière d'admission n'est requise.

Le programme reçoit 45 étudiants à temps complet à la session d'hiver 2005, soit 5 % de l'effectif étudiant total. Le nombre de nouveaux inscrits en première session au programme connaît des fluctuations depuis son implantation. Ce nombre varie entre 19 et 30 élèves. Quant à l'effectif enseignant de la formation spécifique, il est composé de 10 professeurs dont 8 à temps complet. La majorité d'entre eux enseignent également des disciplines de la formation générale soit le français, l'anglais et la philosophie.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Collège a formé un comité d'autoévaluation composé de deux enseignants, dont le coordonnateur du programme, et d'une conseillère pédagogique. Un deuxième conseiller pédagogique s'est joint à l'équipe au mois d'avril 2004. Ce comité a élaboré le devis d'autoévaluation, procédé à la collecte et à l'analyse des données et rédigé le rapport.

La démarche a permis la participation des divers intervenants au programme et la collecte des informations a été bien menée. Les informations employées pour réaliser l'autoévaluation proviennent de plusieurs sources. Des enquêtes par questionnaires ont été réalisées auprès des étudiants, des diplômés et des enseignants du programme. Le comité d'autoévaluation a également procédé à l'analyse de plusieurs documents dont les plans de cours de tous les cours de la formation spécifique du programme ainsi que les divers règlements et politiques du Collège. Des données statistiques provenant du SRAM et des bases de données du Collège ont aussi été utilisées. Certaines informations complémentaires provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ainsi que de la CREPUQ ont aussi été prises en compte. Ces dernières ne comprennent toutefois aucune donnée concernant la réussite des diplômés du Collège à l'université.

L'évaluation s'est faite à partir de six critères. Quatre des cinq critères retenus par la Commission sont couverts : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'efficacité du programme. L'évaluation des apprentissages n'a été abordée que très succinctement à l'intérieur du critère de l'efficacité du programme. Par ailleurs, l'évaluation touche l'ensemble du programme. En plus de traiter de la formation spécifique, le rapport présente certaines informations sur la formation générale notamment dans la section portant sur la cohérence et celle sur l'efficacité du programme. De plus, le rapport inclut des recommandations touchant ce volet du programme, mais aucune action à ce sujet n'apparaît dans le plan d'action.

L'évaluation a surtout servi à valider le programme. Au début de la démarche d'autoévaluation, aucune problématique découlant de la situation du programme n'a été identifiée. Le devis présente toutefois une préoccupation du comité d'évaluation concernant les caractéristiques et les besoins spécifiques des élèves du programme. Le rapport aborde régulièrement ces éléments, notamment dans la section du rapport traitant des méthodes pédagogiques. Par ailleurs, quelques aspects importants, dont l'évaluation des apprentissages, sont présentés et analysés de façon plutôt sommaire dans le rapport. En outre, certaines recommandations du rapport ne sont pas appuyées par une analyse approfondie. La visite a permis d'obtenir des éclaircissements et des informations

supplémentaires, notamment à propos de l'évaluation des apprentissages et de l'épreuve synthèse de programme.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le programme *Arts et Lettres* offert au Cégep de Sorel-Tracy a été élaboré en tenant compte de l'expertise et de l'intérêt des enseignants en place. Les caractéristiques et les besoins du Collège, notamment en ce qui concerne l'attraction de nouveaux élèves, ont aussi été pris en compte. Ces considérations ont amené le Collège à élaborer un programme multidisciplinaire à partir de quatre grands pôles : les arts visuels, le cinéma, le théâtre et la littérature.

Le Collège, dans son rapport, a évalué la pertinence du programme en se basant essentiellement sur les réponses des diplômés au questionnaire réalisé dans le cadre de l'autoévaluation. Celui-ci contenait des questions sur la préparation et l'intégration aux études universitaires, la maîtrise des compétences développées dans le programme ainsi que l'appréciation de la pertinence des cours du programme en lien avec le cheminement à la suite de leur passage au programme. Selon les données de l'enquête, les diplômés sont satisfaits du programme : ils s'estiment notamment bien préparés à poursuivre des études universitaires. Ils estiment également que les cours du programme sont pertinents et qu'ils favorisent le développement des compétences.

Le rapport ne présente toutefois aucune donnée sur les taux d'admission ou sur le cheminement et la réussite des diplômés du Collège à l'université. Le Collège n'a pas utilisé les données concernant l'admission à l'université prévues par son système d'information sur les programmes provenant de la CREPUQ. La Commission a pu consulter ces données et constate que les taux d'admission à l'université des diplômés du programme sont généralement élevés. Toutefois, en raison du petit nombre de diplômés concernés par ces données et de ses fluctuations d'une année à l'autre, l'interprétation en est difficile.

Le Collège n'a pas utilisé non plus tous les moyens à sa disposition qui lui permettraient d'obtenir des données précises sur la poursuite des études universitaires par ses diplômés ou qui lui permettraient d'identifier des améliorations possibles au programme. De façon à assurer davantage la pertinence du programme, la Commission *suggère* au Collège de prendre les moyens d'assurer un suivi de ses diplômés à l'université particulièrement en ce qui concerne l'admission, le cheminement et la réussite.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage et leur articulation en regard de l'atteinte des objectifs du programme. En outre, la charge de travail des étudiants est examinée.

Le Collège a analysé la cohérence du programme en montrant comment il avait réparti les compétences dans les divers cours de la formation spécifique. Il a choisi, au moment d'élaborer le programme, de répartir peu de compétences par cours. Ainsi, dix cours de la formation spécifique visent chacun le développement d'une compétence. Les trois autres cours de la formation spécifique comprennent chacun deux compétences.

Les activités d'apprentissage sont ordonnées de façon à assurer une progression dans les apprentissages et l'atteinte des objectifs du programme. Les cours de première année, particulièrement *Exploration du domaine des arts et des lettres* ainsi que *Grands courants du domaine des arts et des lettres* (I et II), visent à donner à l'élève les bases théoriques et méthodologiques essentielles. Les autres cours, surtout ceux de deuxième année, réinvestissent les notions apprises dans les cours de première année pour développer les capacités d'analyse des élèves, notamment dans les cours *Chanson : analyse et diffusion* et *La littérature québécoise actuelle*, et pour amener l'élève à expérimenter le processus de création, entre autres dans les cours *Création en cinéma et en vidéo* et *Projet d'intégration dans le domaine des arts ou des lettres*. De plus, certains préalables relevant de la formation générale ont été identifiés, s'ajoutant aux cours préalables de la formation spécifique. Ainsi, le cours d'anglais propre est un préalable au cours *Communication en langue seconde* tandis que les cours de littérature constituent des cours associés³ à certains cours de la formation spécifique.

Le Collège estime, par ailleurs, que les liens entre certains cours doivent être resserrés, notamment entre *Communication : techniques d'écriture et d'interprétation* et *Langages du cinéma et du cinéma narratif*. Il apparaît toutefois difficile de bien réussir l'arrimage avec toutes les disciplines de la formation générale, notamment en philosophie et en

3. Le Collège emploie les termes « préalables relatifs » et « cours requis ».

anglais. L'adaptation des cours de formation générale propre au programme ne s'effectue que lors des travaux réalisés par les élèves. Le contenu de ces cours est identique pour tous les élèves, peu importe leur domaine d'études. Le plan d'action n'identifie aucune mesure spécifique à l'arrimage avec les disciplines de la formation générale, bien que des actions aient déjà été posées par le Collège pour corriger certaines de ces problématiques identifiées dans le rapport touchant, entre autres, la charge de travail ou les méthodes pédagogiques dans les cours d'anglais et de philosophie. Les enseignants entendent également élaborer des outils pour favoriser une plus grande concertation en matière de gestion du programme. La Commission *suggère* au Collège de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la concertation des enseignants du programme et de favoriser l'arrimage avec les disciplines de la formation générale.

Les exigences de chacun des cours sont, en général, établies de façon claire et réaliste. Les plans de cours les présentent fidèlement et les étudiants en sont bien informés. L'enquête menée auprès des étudiants dans le cadre de l'autoévaluation a entraîné des modifications à certains cours quant à la charge de travail, les étudiants estimant que celle-ci y était excessive. Il apparaît par ailleurs que la charge de travail est équilibrée d'une session à l'autre.

La Commission reconnaît, à l'instar du Collège, que le programme, de façon générale, est cohérent.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Les enseignants du programme font appel à une grande variété de méthodes pédagogiques adéquates et adaptées aux objectifs du programme : exposés magistraux et multimédia, ateliers, études de cas, sorties artistiques, répétitions, laboratoires, tutorats, séminaires, etc. Les professeurs ont également expérimenté des méthodes en co-enseignement et en apprentissage coopératif. Ces méthodes tiennent compte des caractéristiques des élèves. Ceux-ci ont d'ailleurs exprimé en grande majorité leur satisfaction à l'égard des méthodes pédagogiques employées. Dans l'ensemble, le choix des méthodes pédagogiques favorise le maintien de la motivation des étudiants. Dans son rapport, le Collège identifie toutefois trois cours ayant fait l'objet de commentaires un peu moins positifs. La visite a cependant

permis de constater que des correctifs ont déjà été apportés de façon à répondre à quelques-unes des lacunes relevées par les élèves lors de l'autoévaluation.

Le rapport du Collège aborde également les services de conseil et de soutien à l'apprentissage comprenant notamment l'aide pédagogique individuelle, l'orientation et le centre d'aide en français. Les élèves affirment bien connaître ces services mais les utilisent assez peu. Ils consultent cependant beaucoup leurs professeurs. La disponibilité de ces derniers et l'encadrement individualisé qu'ils offrent est d'ailleurs une force du programme. En outre, les élèves privilégient l'aide offerte par les enseignants à celle offerte par certaines mesures institutionnelles telles le centre d'aide en français ou les projets d'encadrement développés par le programme. Selon le rapport, le centre d'aide en français est peu fréquenté et peu efficace tout comme les projets d'encadrement expérimentés par le programme notamment en raison des caractéristiques des élèves. Des actions visant la promotion du centre d'aide en français auprès des élèves du programme ainsi que l'étude plus approfondie de leurs besoins en ce qui concerne l'encadrement sont prévues dans le plan d'action. Le plan d'aide à la réussite prévoit également des actions relatives à l'évaluation des mesures d'aide à la réussite. La Commission invite le Collège à évaluer et à revoir, s'il y a lieu, les mesures d'aide à l'apprentissage en tenant compte des caractéristiques et des besoins des élèves.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Le rapport ne fournit que très peu d'informations sur cet aspect. Ces dernières ont surtout été recueillies lors de la visite. La maîtrise de chacune des compétences fait bien l'objet d'évaluation. Par contre, les modes d'évaluation des apprentissages utilisés dans les cours de la formation spécifique ne permettent pas tous d'attester l'atteinte des standards visés. Dans plusieurs cours, l'évaluation est faite par modules ou de façon continue. De plus, pour certains cours, il est difficile d'affirmer que les modes d'évaluation des apprentissages sont conformes à l'article 1.6 de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages qui stipule que l'évaluation terminale d'un cours doit avoir une valeur d'au moins 30 % de la note finale.

Par ailleurs, les mécanismes prévus à la PIEA pour assurer notamment l'équité et l'équivalence dans l'évaluation des apprentissages ne sont pas appliqués. Par exemple, l'analyse des plans de cours et leur approbation par la Direction des études est réalisée de façon limitée. Seuls la concertation entre les enseignants et les plans-cadres qu'ils ont

élaborés pour tous les cours de la formation spécifique peuvent assurer l'équité dans l'évaluation des apprentissages et la transdisciplinarité de l'épreuve synthèse.

La Commission recommande au Collège d'appliquer la PIEA de façon à assurer une évaluation juste et équitable et qui vérifie l'atteinte des standards.

Le Collège n'a inscrit aucune mesure relative à l'évaluation des apprentissages dans son plan d'action. La visite a cependant permis d'apprendre que des outils visant à favoriser une application plus rigoureuse de la PIEA seront élaborés, notamment des modèles de plans-cadres et de plans de cours ainsi qu'une grille d'appréciation des plans de cours.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Dans l'ensemble, le programme est efficace. Le Collège recrute et admet des élèves qui satisfont aux conditions d'admission et qui sont capables de réussir dans le programme. La moyenne générale au secondaire des élèves admis au programme est similaire à celle des élèves admis dans les autres collèges du SRAM pour le même programme.

La promotion du programme telle que le Collège la fait actuellement pose un important problème. Le Collège, dans ses documents promotionnels, indique qu'il offre quatre profils différents : *Arts et Lettres*, *Arts visuels*, *Lettres* ainsi que *Cinéma et communication*. Or, cette présentation n'est pas conforme à la réalité. Le Collège reconnaît que cette description n'est pas adéquate puisqu'une seule grille de cours est proposée. L'élève n'a pas la possibilité de choisir l'un ou l'autre des profils. Il est plus juste de dire, selon le Collège, que le programme est multidisciplinaire et organisé autour de quatre pôles, ceux-ci correspondant aux profils annoncés. Par ailleurs, la Commission a constaté que l'identification des quatre pôles n'était pas uniforme dans tous les documents relatifs au programme. Le Collège reconnaît cette situation et a déjà réalisé certaines actions et en a entrepris d'autres pour la corriger. Il a notamment demandé au SRAM de présenter le programme sous la désignation unique 500.15 (profil arts et lettres). Il a de plus corrigé ses documents et son site WEB pour présenter le programme, tel qu'il est offert. Selon le Collège, la situation devrait être complètement corrigée pendant l'année scolaire 2006-2007.

Le taux de réussite des cours pour l'ensemble du programme est satisfaisant. Le Collège présente dans son rapport une analyse de ce taux par discipline. Pour la presque totalité des disciplines de la formation spécifique et de la formation générale, ce taux est supérieur à 80 %.

Les taux de réinscription et de diplomation suscitent quant à eux des questionnements. Le taux de réinscription en troisième session dans le même programme présente de très importantes fluctuations selon les cohortes. Ces fluctuations sont toutefois difficiles à interpréter en raison de la taille plutôt réduite des cohortes étudiées. Le taux de diplomation en durée prévue présente également des fluctuations importantes. Compte tenu des fluctuations observées, la Commission invite le Collège à réaliser le plus rapidement possible les actions inscrites au plan d'action relatives à l'analyse des nouvelles cohortes d'élèves et à leur cheminement à l'intérieur du programme.

L'épreuve synthèse de programme est transdisciplinaire et permet d'évaluer l'intégration des apprentissages. Elle s'inscrit à l'intérieur du cours porteur *Projet d'intégration dans le domaine des arts ou des lettres*. L'élève, dans le projet intégrateur qu'il a choisi, doit créer, enrichir ou adapter une production en touchant à plus d'un des champs d'études du programme, c'est-à-dire les arts visuels, les langages médiatiques, les lettres et le théâtre. Cette épreuve évalue également des apprentissages essentiels en lien avec le profil de sortie, notamment l'utilisation de techniques de création ou d'interprétation pour la réalisation, l'évaluation de productions liées au domaine des arts et des lettres ainsi que la communication en français et en anglais.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait deux critères additionnels, soit l'adéquation des ressources humaines et matérielles ainsi que la qualité de la gestion du programme.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Le Collège aborde dans ce critère les compétences des enseignants du programme, le support qui leur est offert par le personnel de soutien et les conseillers pédagogiques ainsi que les activités de perfectionnement et d'évaluation de l'enseignement. Selon le Collège, le volet des ressources humaines est satisfaisant. Les enseignants présentent des profils de formation très variés et ont, pour la majorité d'entre eux, des liens assez étroits avec le monde des arts et des lettres. Le rapport indique également que le support offert en informatique et en audiovisuel est très apprécié tant par les enseignants que par les élèves.

Les enseignants sont également satisfaits du soutien pédagogique offert par les conseillers pédagogiques.

L'adéquation des ressources matérielles est un élément important du rapport du Collège. Les enquêtes menées auprès des enseignants et des élèves indiquent que certains locaux posent des problèmes, notamment les locaux d'arts visuels, le studio-théâtre et la salle de projection. Le Collège a procédé récemment à des investissements pour l'installation d'un laboratoire multimédia. Des actions sont envisagées en ce qui concerne le réaménagement du studio-théâtre. Le Collège indique dans son rapport que les locaux propres au programme sont en nombre suffisant mais qu'ils nécessitent pour quelques-uns des réaménagements importants. Le rapport fait également état des besoins importants en matière de matériel d'artistes, de matériel spécialisé et d'outils informatiques.

La qualité de la gestion du programme

Le Collège a évalué la qualité de la gestion du programme en examinant essentiellement l'efficacité des communications entre les professeurs du programme, et plus particulièrement à l'intérieur du comité de programme, et entre le programme et les divers services et instances du Collège.

Les consultations menées auprès des enseignants laissent voir que, de façon générale, les communications à l'intérieur du programme sont efficaces. La concertation entre les enseignants de certains cours de la formation spécifique et des cours de français est favorisée par l'appartenance de la majorité d'entre eux au Département de français. Les enseignants souhaitent tout de même améliorer les échanges entre eux relativement au contenu des cours et aux arrimages entre certains cours. Des améliorations sont également envisagées en ce qui a trait aux communications entre les enseignants du programme et certains services du Collège, notamment le service informatique et les services aux étudiants. Le plan d'action prévoit des mesures en ce sens.

Plan d'action

Le Collège a produit un plan d'action réaliste. Plusieurs des actions identifiées étaient réalisées ou en voie de l'être au moment de la visite. Le plan n'est toutefois pas complet : certaines actions visant à répondre à des problématiques importantes et devant être prises en charge par la Direction des études, notamment celles relatives aux liens entre les professeurs de la formation spécifique et de la formation générale ou celles touchant les méthodes pédagogiques dans certains cours de la formation générale n'apparaissent pas au plan d'action. Les actions retenues n'appartiennent qu'au niveau de la coordination du programme. Le partage des responsabilités n'est pas complet non plus puisqu'il n'identifie

clairement qu'un seul responsable de la mise en œuvre du plan : le coordonnateur du programme. D'autres intervenants sont nommés, notamment les enseignants, mais ils ne sont toutefois responsables d'aucune des actions du plan. Aucune indication d'une prise en charge institutionnelle du plan d'action n'est fournie pour s'assurer de sa mise en œuvre et de son suivi particulièrement en ce qui concerne les questions ne relevant pas du coordonnateur du programme. La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) décrit les responsabilités de plusieurs personnes et instances, notamment la Direction des études, à l'égard du suivi de l'autoévaluation. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège de compléter le plan d'action en s'assurant qu'il contienne les actions envisagées dans le rapport relevant spécifiquement de la Direction des études et qu'il reflète la définition des responsabilités à l'égard du suivi de l'évaluation présentée dans la PIEP.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Arts et Lettres* du Cégep de Sorel-Tracy, présente des forces et des faiblesses. Les étudiants bénéficient de l'encadrement d'une équipe enseignante très disponible et utilisant des méthodes pédagogiques variées et adaptées aux objectifs du programme. L'épreuve synthèse permet de bien évaluer l'intégration des apprentissages.

La Commission a cependant constaté que le programme pourrait être amélioré. Elle recommande de mettre en œuvre tous les mécanismes prévus à la PIEA de façon à mieux garantir la justesse et l'équité de l'évaluation des apprentissages. Elle suggère, pour mieux assurer la pertinence du programme, d'effectuer un meilleur suivi de ses diplômés, notamment en ce qui concerne leur cheminement et leurs résultats à l'université.

Les suites de l'évaluation

Dans sa réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Arts et Lettres*, le Cégep de Sorel-Tracy formule des commentaires sur plusieurs points abordés par la Commission pour apporter des précisions. Il fait également état des changements déjà réalisés et présente les actions entreprises ou à venir dans le but de bonifier le programme.

Les actions suivantes ont été réalisées :

- Le Collège interroge maintenant systématiquement la base de données de la CREPUQ en ce qui a trait aux admissions à l'université lorsqu'il réalise des évaluations de programme;
- Les enseignants du programme ont poursuivi leurs efforts pour amener plus d'élèves à fréquenter le centre d'aide en français. Ils ont également développé des collaborations avec plusieurs services du Collège dont le Service d'aide pédagogique, le Service d'orientation et le Service de consultation psychologique;
- Le Collège distribue à tous les programmes, depuis l'automne 2003, des données sur la réussite des étudiants. Ces données devraient permettre aux comités de programme de mieux suivre les cohortes d'élèves;
- Les enseignants des cours Communication : techniques d'écriture et d'interprétation et Langages de l'image et du cinéma narratif ont harmonisé le contenu de ces cours.

D'autres mesures sont envisagées :

- Le Collège entend assurer une plus grande implication de la formation générale dans le programme d'études, notamment du Département d'anglais, en stimulant l'approche programme;
- Il entend améliorer les plans-cadres des cours du programme pour assurer l'équivalence de l'évaluation des apprentissages;
- Il développera des outils afin de faciliter l'analyse et l'approbation des plans de cours par les départements;
- Il entend revoir son plan d'action pour prévoir une plus grande implication de la Direction des études dans le suivi de l'évaluation.

La Commission estime que ces actions contribueront à améliorer la qualité du programme *Arts et Lettres* offert au Cégep de Sorel-Tracy. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Nicole Lafleur, présidente